

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Février 2023

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

Présents : BAILLY Mathieu, BATISTTA Robert, CHERON Denis, GAZANION Janine, GRATADOUR Audrey, MASSOULLE Stéphanie, GAMBUTO Enrico, DARCQ Philippe, SIMONNEAU Elisabeth

Procuration : CARAYON Jean-Marc à GAMBUTO Enrico et GRASSIN Jean-Charles à BAILLY Mathieu

Absents : ADAMY Carole, FRESSENGE Julien , HIRTI Moussa

Ouverture de la séance à 20h30 à la mairie.

Monsieur GAMBUTO Enrico est nommé secrétaire de séance

→ **Le Conseil municipal approuve le procès - verbal du 13 Décembre 2022.**

Ordre du jour :

- Compte administratif 2022
- Affectation des résultats budget 2022
- Approbation des comptes de gestion
- Convention jeunesse ASC Mézières
- Repas des Aînés
- Règlement bibliothèque municipale
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde PCS
- Chorale Tom de Saint Georges Motel
- Festivités du 14 juillet 2023

Point N°1 – Compte Administratif 2022 budget commune

Le Maire donne lecture de l'exécution du budget 2022 et présente le compte administratif en fonctionnement et investissement.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siège sous la présidence de Madame GAZANION, conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, Madame GAZANION propose d'adopter le compte administratif 2022 de la commune.

Vote à l'unanimité du compte administratif 2022

Point N°2 – Affectation du résultat

Vu le Compte Administratif 2022 présenté, par le Maire, ce jour,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GAZANION Janine, propose de reporter les résultats à affecter de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent)ou – (déficit)	112 673.16
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	264 942.99
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	
(Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	377 616.15

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit)	67 225.70
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	-70 985.00
Besoin de financement F = D + E	3 759.30
AFFECTATION =C. + G. + H.	377 616.15
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	3 759.30
2) H. Report en fonctionnement R 002	373 856.85
DEFICIT REPORTE D 002	

Après délibération, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Municipal présents d'adopter l'affectation des résultats proposés

Vote à l'unanimité de l'affectation des résultats

Point N° 3 – Compte de Gestion 2022 : Budget commune

Monsieur le Maire communique au conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget présenté par Monsieur le Trésorier de Dreux et Pays Drouais

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	47 462.25	19 763.45	67 225.70
FONCTIONNEMENT	264 942.99	112 673.16	377 616.15
TOTAL	312 405.24	132 436.61	444 841.85

Après délibération, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de voter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de Dreux et Pays Drouais

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2022

Point N°4 – Convention avec l'ASC Mézières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan d'action envers la jeunesse de la commune avec l'Association sportive et culturelle de Mézières en Drouais déclarée en Sous-Préfecture le 01/10/1985. L'ASC met en œuvre plusieurs actions à la carte pour les jeunes.

Le Conseil Municipal fait le choix de retenir l'animation aux adolescents de 11-17 ans, Action N°2 : L'accueil de loisirs des 11-17 ans pendant les vacances scolaires d'hiver-printemps-automne.

Le coût contractualisé prévisionnel est de 42.63 euros par jour par jeune.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** accepte de prendre à sa charge 30% de ce coût et autorise le Maire à signer la convention 2023 pour la prestation Action N°2.

Point N°5 – Repas des aînés

Le Maire propose d'organiser le repas des aînés 2023 (personnes ayant 70 ans dans l'année et résidant à Montreuil) dans un restaurant de la région Drouaise au prix estimatif de 45€ par personne.

La date est prévue au mois d'avril 2023.

Point N°6 – Adoption du règlement de la bibliothèque

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement de la bibliothèque municipale qui énonce les politiques et les procédures pour la gestion de la bibliothèque y compris les règlements pour les utilisateurs de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité .

Point N°7 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil adopte la mise à jour et désigne les nouveaux responsables aux différents postes

Point N°8 – Chorale Tom de Saint Georges Motel

Le maire soumet la proposition de la chorale Tom de Saint Georges Motel d'organiser un concert à l'église de Montreuil le 18 juin 2023. La participation de la commune sera de 200 euros, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette proposition.

Informations :

- Les festivités du 14 juillet 2023 se dérouleront le 13 juillet 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

M CHERON Denis, Le Maire



M GAMBUTO Enrico, secrétaire